

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Jeu concours MacBook Neo - 2026 »

Article 1 : Société Organisatrice

FIGARO CLASSIFIEDS, SA au capital social de **6.974.118,00** euros, dont le siège social est, 9 rue de Caumartin, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le Numéro 431 373 471 (Ci-après la « **Société Organisatrice** »), Société éditrice du site Internet « www.etudiant.lefigaro.fr », organise, du 10/06/2026 au 12/07/2026 minuit inclus, un jeu concours par tirage au sort, intitulé « Jeu concours MacBook Neo - 2026 ».

Article 2 : Qui peut participer ?

Ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine et disposant d'une adresse électronique valide ou d'un compte Instagram pour les besoins du jeu concours.

Le nombre de participations est limité à une seule participation pour un même joueur (alternativement : soit même nom/ prénom, soit même adresse e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu concours.

Les membres de la Société Organisatrice s'interdisent de participer au jeu concours, directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce jeu concours implique une attitude loyale, ainsi que l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Il est interdit à une même personne de participer, le cas échéant, via plusieurs identifiants différents. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du joueur et son élimination d'office du jeu concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de huit (8) jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse réclamer un quelconque dédommagement à la Société Organisatrice.

Article 4 : Durée du jeu concours

Le jeu concours est accessible sur le site internet du Figaro Etudiant (<https://etudiant.lefigaro.fr/jeux-concours/jeu-concours-tente-de-gagner-un-macbook-neo/>) à compter du 10/06/2026 au 12/07/2026 minuit inclus.

Article 5 : Modalités de participation

Pour jouer, les Participants doivent se rendre sur le site du Figaro Etudiant, sur la page jeu concours (<https://etudiant.lefigaro.fr/jeux-concours/jeu-concours-tente-de-gagner-un-macbook-neo/>) et compléter le formulaire de participation.

Article 6 : Désignation des gagnants

A l'issue du jeu concours, les Participants seront départagés par un tirage au sort (le 13/07/2026) et le gagnant se verra attribuer, le lot mentionné à l'article 9 ci-dessous.

Article 7 : Convention de preuve

Seules les données informatiques stockées dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice pourront être prises en compte. Ces données ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu concours organisé par la Société Organisatrice.

Article 8 : Limites de responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou de perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données).

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auraient été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Les lots mentionnés à l'article 9 ci-dessous ne pourront être attribués qu'à des participations valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les Participants par email.

Article 9 : Dotations

Ce jeu concours est doté du lot suivant :

- un MacBook Neo d'une valeur de 699€.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Article 10 : Remise des lots

Le/la gagnant(e) sera prévenu(e) par mail à l'adresse email indiquée sur son formulaire de participation au présent jeu concours.

Dans l'hypothèse où le gagnant ou le participant ne souhaiterait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, fournir les éléments indispensables à la fourniture du lot par la Société Organisatrice, la Société Organisatrice se réserve alors la possibilité de lui fournir un autre lot de la même valeur sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Dans l'hypothèse où le gagnant ou le participant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du lot gagné, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de la dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement postal pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de grève des services postaux ou d'adresse erronée.

Tous les lots qui ne seront pas retirés ou réclamés dans le délai indiqué lors de l'annonce des résultats ou qui ne pourront être acheminés faute d'adresse valable ou qui seront retournés à la Société Organisatrice pour quelque raison que ce soit, seront immédiatement retirés du jeu concours.

Lesdits lots seront ainsi considérés comme restant la propriété de la Société Organisatrice.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 11 : Consultation du règlement

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande en envoyant un email à etudiant@figarocms.fr ou une lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

FIGARO CLASSIFIEDS – Jeu concours Figaro Etudiant
9 rue de Caumartin - 75009 PARIS

Article 12 : Remboursement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser, sur simple demande et sous réserve des justificatifs correspondants, les frais engagés pour participer au jeu concours à tout participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la seule participation au jeu concours, à condition que le joueur ait supporté un coût supplémentaire de connexion et les frais d'abonnement étant en toute hypothèse exclus, ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou de communication de règlement du jeu concours, sur la base du tarif lent en vigueur.

Il est précisé que les demandes de remboursement sont limitées à une seule demande par foyer (même nom et même adresse).

Il est également précisé que les remboursements ne sont ouverts qu'aux Participants respectant les conditions de participation au jeu concours et les conditions énoncées dans le présent article.

Le participant doit envoyer une demande de remboursement écrite à l'adresse suivante :

FIGARO CLASSIFIEDS – Jeu concours Figaro Etudiant
9 rue de Caumartin - 75009 PARIS

en indiquant clairement ses nom, prénom et adresse complète, ainsi qu'en fournissant un relevé d'identité bancaire à son nom, la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité et une copie du justificatif correspondant.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du jeu concours, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Article 13 : Communication sur les gagnants

En participant au concours, le gagnant reconnaît expressément et accepte que son nom, prénom, profil Instagram et ville de résidence, ainsi que le cas échéant, les photos prises lors de la remise des prix puissent être reproduits et publiés par la Société Organisatrice du jeu concours, pendant cinq ans à compter de la date d'acceptation du présent règlement par le Participant, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, dans la presse et sur les sites Internet de la Société Organisatrice, dans le monde entier, exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent jeu concours ou d'autres concours similaires organisés par la Société Organisatrice.

Article 14 : Protection des données à caractère personnel

14.1 Identification des acteurs et des traitements

14.1.1 La collecte de certaines données à caractère personnel des Participants (telles que les noms, adresses postales et/ou email, etc.) est nécessaire dans le cadre de ce jeu concours et notamment pour permettre la prise en compte de leur participation et la vérification de leur identité le cas échéant, la détermination des gagnants, l'attribution et l'acheminement des prix, ainsi que le remboursement des frais listés en article 12 du présent règlement.

Tout participant reconnaît donc expressément être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont indispensables à sa participation au présent jeu concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Les données personnelles des Participants sont traitées dans le respect des dispositions du Règlement 2016/679 UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données à caractère personnel collectées sont ainsi stockées à l'intérieur de l'Union européenne, pour les finalités précitées, pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la fourniture des services éventuellement souscrits.

14.1.2 Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la remise des dotations.

Sous réserve des options souscrites, les informations seront également utilisées par la Société Organisatrice, les sociétés du Groupe Figaro et/ou ses partenaires commerciaux pour adresser aux Participants une newsletter et/ou à des fins de prospection commerciale.

Le cas échéant, les données des Participants utilisées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pendant un délai de trois ans à compter du dernier contact émanant du Participant.

14.2 Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation sur les données à caractère personnel, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Il peut également à tout moment revoir ses options en matière de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment par le participant en écrivant à etudiant@figarocms.fr ou à l'adresse suivante :

FIGARO CLASSIFIEDS – Jeu concours Figaro Etudiant
9 rue de Caumartin - 75009 PARIS

en indiquant l'objet de sa demande, ainsi qu'en fournissant la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu concours seront réputés renoncer à leur participation.

Article 15 : Attribution de compétence

Le présent jeu concours est soumis au droit français.

Pour être prise en compte, toute éventuelle contestation relative au jeu concours devra être formulée par écrit, avec mentions des nom, prénom et coordonnées personnelles de l'expéditeur, à l'adresse suivante :

FIGARO CLASSIFIEDS – Jeu concours Figaro Etudiant
9 rue de Caumartin - 75009 PARIS

au plus tard 20 (vingt) jours après la date limite de participation au jeu concours.

Tout différend né à l'occasion du jeu concours pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord ou de tentative de règlement amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.